



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-103021>

Département(s) de publication : 02

Annonce n° 24-103021

Services

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CA du Saint-Quentinois

Correspondant : MME MACAREZ Frédérique, Présidente

Adresse : 58 boulevard Victor Hugo, B.P. 80352 02108 Saint-Quentin

Coordonnées :

Téléphone : 0323069133

Courriel : marchespublics.agglo@casq.fr

Adresse internet : <http://www.agglo-saintquentinois.fr/>

Adresse internet du profil d'acheteur : <https://www.marches-publics.info/>

Section 2 - Description du marché

Objet du marché : Etude de besoins et proposition de solutions pour développer l'accès et l'offre de formation en apprentissage sur le territoire du saint-quentinois

Lieu d'exécution : Territoire de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois dont le siège est situé à, 02100 Saint-quentin

Section 3 - Caractéristiques du marché

Caractéristiques principales :
Les prestations sont réglées par des prix forfaitaires.

Refus des variantes.

Section 4 - Durée du marché ou délai d'exécution

à compter du 01/11/2024 et jusqu'au 31/12/2025

Section 5 - Conditions relative au marché

Unité monétaire utilisée, l'euro.

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature en complément de celles faites en français : français

Section 7 - Critères d'attribution

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Section 8 - Mode de passation du marché

Type de procédure : procédure adaptée

Section 10 - Conditions de délai

Date limite de réception des offres : 30/09/2024 à 14:00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Section 11 - Autres renseignements

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice :

24022PICAP

Renseignements complémentaires : Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur <https://www.marches-publics.info> Code NUTS : FRE21 Options : OUI Le contrat prévoit la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché un ou plusieurs marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. Marché périodique : NON Calendrier prévisionnel de publication des prochains avis :Le marché s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds communautaires : NON Références du ou des projet(s) et / ou programme(s) :Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation : NON Marchés réservés : NON L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :Financement direct du prix par des ressources propres et sur les budgets de la collectivité. Des subventions pourront être sollicitées. La prestation est réservée à une profession particulière : Non Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif d'Amiens, 14, rue Lemerchier 80011 AmiensCedex 01 Tél : 0322336170 Fax : 0322336171Mel : greffe.ta-amiens@juradm.fr Précisions concernant le(s) délai(s) d'introduction des recours : Articles R 421-1 à R 421-7 du Code de justice administrative (2 mois à compter de la notification ou publication de la décision de rejet de l'organisme). Articles L 551-1 et R 551-1 du Code de justice administrative pour le référé précontractuel qui peut être exercé depuis le début de la procédure de passation jusqu'à la signature du contrat. Recours de pleine juridiction ouvert aux concurrents évincés (deux mois à compter de la date à laquelle la conclusion du contrat est rendue publique). Conformément à l'article 5.1 du CCAP, l'exécution des prestations débute à compter de la date de notification du contrat. La date du 01/11/2024 n'est donnée qu'à titre indicatif

Section 14 - Informations complémentaires

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10/09/2024